



Agro-Marketing Suisse AMS est l'association des organisations sectorielles agricoles suisses. Elle promeut les ventes des denrées alimentaires indigènes par des informations et un marketing appropriés. Afin de démarquer clairement les produits agricoles suisses des produits étrangers, elle a lancé la marque de garantie SUISSE GARANTIE.

AMS Agro-Marketing Suisse
Brunnmattdstrasse 21
3007 Berne
Téléphone 031 359 59 59
Fax 031 381 11 88
info@suissegarantie.ch
www.suissegarantie.ch
www.agromarketingsuisse.ch

2004

SUISSE GARANTIE: l'indication de provenance des produits agricoles suisses



Viande, charcuterie & Cie

La viande suisse: un produit de qualité



De tout temps, la viande a été synonyme de plaisir gustatif. Aliment central de nombreux repas, elle joue un rôle particulier dans l'alimentation d'aujourd'hui. Néanmoins, les consommateurs sont régulièrement insécurisés par les discussions concernant tant le mode de détention et l'alimentation des animaux que les risques sanitaires. Loin de baisser les bras, la filière viande a réagi et a consenti de tels efforts qu'aujourd'hui, en Suisse, le niveau des prestations des détenteurs d'animaux et des transformateurs de viande est exceptionnellement élevé. La viande suisse mérite donc l'entière confiance des consommateurs.

L'excellence de la viande suisse est encore étayée par la marque SUISSE GARANTIE. Cette dernière couvre l'entier de la filière viande, de la production à la transformation en passant par le transport des animaux de boucherie, au sein d'un système global d'assurance de la qualité et de contrôle. Elle garantit de la sorte non seulement une traçabilité sans faille, mais donne également des gages de sécurité maximale concernant la provenance et la qualité des produits qu'elle distingue.

SUISSE GARANTIE pour la viande: exigences plus contraignantes que la loi

La viande et les produits carnés qui portent la marque SUISSE GARANTIE doivent non seulement satisfaire aux exigences minimales légales, mais ils doivent respecter des normes très sévères en matière de production, de transport des animaux de boucherie et de transformation.

Production: respect des animaux, pas de recours au génie génétique

- Tous les animaux commercialisés sous la marque SUISSE GARANTIE (bovins, porcs, moutons, chèvres, chevaux, volaille) sont nés en Suisse. L'élevage et la détention doivent satisfaire aux exigences des programmes d'assurance de la qualité agréés par Proviande.
- Les exploitations agricoles doivent satisfaire aux sévères exigences en vigueur en Suisse en matière de respect de l'environnement et des animaux, et fournir les prestations écologiques requises (PER).
- Toute modification du patrimoine génétique des animaux est interdite, de même que leur affouragement avec des aliments génétiquement modifiés.



■ Pour les animaux ayant été soignés avec des médicaments délivrés sur ordonnance, le mode de traitement doit être consigné de manière détaillée. Notons que cela vaut pour tous les médicaments.

■ Les exploitations agricoles sont régulièrement inspectées par des organismes de contrôle indépendants. Des justificatifs exhaustifs à tous les échelons garantissent une traçabilité sans faille des produits.

Transport des animaux: professionnalisme et respect des animaux

■ Seuls les détenteurs des animaux ou des personnes ayant suivi avec succès la formation de la Communauté d'intérêt pour des transports d'animaux et des abattoirs conformes à la protection des animaux (Interessengemeinschaft für tierschutzkonforme Tiertransporte und Schlachthöfe IGTTs) et en possession d'un document valable de cette organisation sont habilités à transporter des animaux de boucherie.

■ Il est interdit d'utiliser des appareils électriques ou des objets durs et pointus pour conduire les animaux.

Transformation: contrôle et traçabilité

■ Seule la viande issue d'animaux nés en Suisse peut porter la marque SUISSE GARANTIE.

■ Les matières premières entrant dans la fabrication des produits carnés (p.ex. la charcuterie) doivent également être issues à cent pour cent de Suisse. Des dérogations ne sont accordées que dans de rares cas. Des matières premières importées peuvent ainsi être utilisées si elles ne sont pas disponibles en Suisse ou dans les cas de force majeure (conditions météorologiques défavorables, par exemple). Mais leur proportion ne doit pas dépasser 10 pour cent.

Soulignons que ces dérogations doivent être autorisées par Agro-Marketing Suisse AMS. La part des additifs devant être importés parce

qu'ils ne sont pas produits en Suisse ne doit pas non plus dépasser 10 pour cent.

■ La transformation des produits portant la marque SUISSE GARANTIE doit être séparée de celle des produits commercialisés sous d'autres programmes. Cette séparation doit être prouvée. La traçabilité doit être garantie à tous les échelons.





Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE doivent

- être fabriqués et transformés en Suisse (y compris la Principauté du Liechtenstein, la zone franche de Genève et les zones frontalières faisant l'objet d'un traité);
- être exempts de plantes et d'animaux génétiquement modifiés;
- provenir d'exploitations respectueuses de l'environnement.

Les produits portant la marque SUISSE GARANTIE

- sont soumis à un contrôle strict tout au long de la filière.

La marque SUISSE GARANTIE

- est soutenue par l'agriculture Suisse;
- renforce la confiance dans les denrées alimentaires suisses;
- est gage d'une sécurité maximale pour les consommateurs.

La coopérative Proviande est l'interprofession de la filière viande. Elle regroupe les organisations des producteurs, des intermédiaires et des transformateurs. Centre de compétence national pour la viande, Proviande s'engage en faveur d'une filière viande compétitive et d'un haut niveau qualitatif.

Proviande
Case postale
3001 Berne
Téléphone 031 309 41 11
Fax 031 309 41 99
info@proviande.ch
www.proviande.ch

